

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE DU TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois..... 0 80
Un an..... 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

SOMMAIRE

Elections. — Avis. — Conférence. — Confédération générale du Travail.

Partie Officielle. — Comité Général. — Commission Exécutive.

Partie non Officielle. — Humanité hospitalière. — Juste salaire. — La Verrerie ouvrière; Avis. — Grèves (Limoges, Le Mans, Nantes). — Bibliographie.

ÉLECTIONS

au Secrétariat général et à la Commission exécutive du Mardi 16 juin 1896.

Candidats présentés :

AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Tulève, Secrétaire général sortant, présenté par les syndicats des Modeleurs-Mécaniciens, Auxiliaires-Boîtiers, Ouvriers et Ouvrières des Tabacs, Colleurs de Papiers peints, Vanniers, Préposés de la Manufacture des Tabacs, Ouvriers en Voitures, Galochiers-Monteurs, Peseurs-Mesureurs assermentés, Chapeliers, Manœuvres du Bâtiment.

Potel, présenté par le syndicat des Coiffeurs.

Nias père, présenté par le syndicat des Ajusteurs.

Templé, présenté par les syndicats des Maçons, Scieurs mécaniques et Monteurs en caisses.

A LA COMMISSION EXÉCUTIVE

Guillon Emile, des Scieurs mécaniques.

Ulliac, des Ajusteurs.

Desourme, des Brossiers, présenté par le Syndicat des Préposés des Tabacs.

L. Brunellière, des Galochiers-Monteurs.

Cette liste a été arrêtée au moment du tirage du *Bulletin*. Nous engageons les Syndicats qui n'ont pas encore envoyé les noms de leurs candidats de bien vouloir le faire au plus vite, la Commission devant se réunir le lundi 15, à huit heures du soir.

AVIS

Les délégués au Comité général sont priés de ne pas manquer d'assister à la réunion du mardi 16, cette réunion ayant une importance exceptionnelle pour le bon fonctionnement de la Bourse du Travail.

La Commission exécutive.

JEUDI 18 JUIN, A 8 HEURES DU SOIR

Grande salle de la Bourse du Travail

CONFÉRENCE

Organisée par la chambre syndicale des galochiers, par le citoyen Philippe, des sculpteurs d'Angers.

ORDRE DU JOUR :

LES GRÈVES. — LE PAIN GRATUIT

Une collecte sera faite au profit des galochiers en grève.

Tous les secrétaires des syndicats sont priés d'y convoquer leurs membres.

Le présent BULLETIN tiendra lieu de convocation pour la Réunion des Comités général et de Vigilance de Mardi prochain 16 courant.

Confédération générale du Travail

Notre lettre ouverte adressée à la Confédération générale du Travail, dans notre dernier Bulletin, a eu le don d'émouvoir nos camarades de Paris, et nous a valu la réponse suivante, adressée par le trésorier, le citoyen Keufer :

« Paris, le 5 juin 1896.

» Au citoyen Colombe, ex-secrétaire du Conseil national ouvrier, Nantes.

» Citoyen,

» A peine de retour de plusieurs délégations, je prends connaissance des jour-

naux parvenus à notre siège, rue de Savoie, parmi lesquels le *Bulletin* de la Bourse de Nantes, et j'y lis votre article visant la Confédération, à qui incombe le devoir de liquider les frais faits par le Conseil national ouvrier, par suite d'une décision du Congrès de Limoges. Bien que je ne sois pas très au courant des décisions du Conseil national de la Confédération, à la suite d'une longue absence, je crois me rappeler qu'il avait été question de payer la somme en litige.

» En ma qualité de trésorier depuis janvier 1896, je vous avise que je suis disposé à vous couvrir des frais signalés, car cela me paraît absolument légitime ; mais, au préalable, je consulterai les membres du Conseil, qui ne manqueront pas d'approuver.

» Toutefois, je dois vous dire qu'il m'eût été difficile, même informé, de vous envoyer la somme réclamée, attendu qu'elle n'était pas en notre possession. Maintenant que quelque corporations versent leurs cotisations, nous pourrions couvrir les frais que vous avez faits et vous sortir des difficultés que vous indiquez dans votre article.

» A bientôt, cher citoyen, et acceptez nos plus cordiales salutations.

» Pour le Conseil :

» A^{te} KEUFER, trésorier. »

Le citoyen Keufer, qui était délégué au Congrès de Limoges, doit parfaitement se rappeler la décision prise. Comme trésorier de la Confédération, nous comprenons qu'il ne puisse disposer d'un centime sans l'assentiment du Conseil ; néanmoins, nous devons le remercier des sentiments contenus dans sa lettre, et nous espérons qu'il saura faire comprendre à ses collègues que chez nous les dettes d'honneur ne sont jamais contestées. En cela, nous n'imitons jamais nos gouvernants.

La parole est à la Confédération générale du travail.

D. COLOMBE.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du 19 mai

Président : Colombe.

Assesseurs : Denis, Gerbaud.

Présents : Ulliac, Mariot, Jarnet, Lemoigne, Emeriau, Béty, Mainvielle, Josselin, Lesimple, Lucas, Isambart, Lepage, Bouchot, Auffret, Hougmar, Lelion, Tulève, Enters, Merveilleux, Rambaud, Colombe, Denis, Gerbaud, Lagarde, Vailée, Portais, Dudot, Tuffet, Chauvin, Léglise, Marquet, Guihé.

Excusés : Charrier, Auguste, Neau, Guérin, Bret, Lamandé, Carric, Lebreton, Moy.

Colombe fait un appel à tous les délégués présents, pour inviter leurs collègues à venir plus régulièrement aux séances du Comité général, ces abstentions étant très préjudiciables à la bonne marche de la Bourse.

Lepage dit qu'il avait été décidé d'envoyer aux secrétaires des syndicats les noms de leurs délégués manquant, non excusés plusieurs fois de suite aux séances.

Colombe répond que ces avis n'ont pas servi à grand chose et préconise l'envoi aux syndicats de circulaires, leur expliquant le préjudice causé à la Bourse par ces camarades qui ne font pas leur devoir.

Mariot dit qu'il n'y a qu'à suivre le règlement et à envoyer aux secrétaires un avis comme il a déjà été fait.

Tulève appuie la proposition Colombe sur l'envoi de circulaires, les avis envoyés n'ayant pas eu d'effet.

La proposition Colombe, Tulève, mise aux voix, est adoptée.

Lettre de Cognac. — Le secrétaire est chargé de répondre à cette lettre, en faisant une enquête personnelle sur la demande émise par la Bourse de Cognac.

Lettre des manœuvres du bâtiment concernant la radiation de François Petit.

Lettres du secrétaire général envoyées à la Fédération des Bourses et à Dijon.

Mariot demande l'époque du tirage de la tombola de la Verrerie de Carmaux ainsi que la liste des lots.

Colombe répond, qu'à moins de retard, le tirage se fera fin juin, et qu'aussitôt qu'ils auront reçu la liste des lots, ils en feront la distribution.

Le citoyen Marquet, des galochiers, fait un appel en faveur de cette corporation actuellement en grève et engage tous les délégués à faire circuler dans leurs Syndicats les listes de souscription.

Tulève fait également un appel en faveur des charbonniers en grève.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire-Adjoint, PORTAIS.

COMMISSION EXECUTIVE

Réunion du 26 mai 1896

Président : Lagarde.

Secrétaire de séance : Colombe.

Sont présents : Carric, Lemoigne, Potel, Desourme, Béty, Colombe, Denis, Hougmar, Isambart, Lagarde, Leguillou.

Absents : Bret, Gerbaud, Richard.

Excusés : Charrier, Charpentier, Laman-

dé, Nias père, Pouzelgues, Lebreton, Septet, Vallée.

Commission de contrôle : Chauvet.

Correspondance. — Lettre du Syndicat des préposés de la manufacture des tabacs désignant comme délégués au Comité général les citoyens Fouché, Réveillant et Morel.

Lettre de Niort au sujet des grèves des galochiers et des charbonnages de Nantes.

Lettre du Mans donnant le résultat de la grève des menuisiers, qui a duré 55 jours et s'est terminée par un succès.

Colombe demande que cette lettre soit renvoyée à la commission du *Bulletin*. — Adopté.

Lettres adressées par le secrétariat :

A la Bourse du Travail de Cognac, concernant un ouvrier lithographe qui était redevable d'une somme de 30 francs.

Au Maire de Nantes, concernant une demande d'ouvriers.

Elections au Secrétariat général et à la commission exécutive. — Ainsi que cela se pratique habituellement, Tulève demande la nomination de la sous-commission chargée du classement des candidats.

Denis fait ressortir les inconvénients qui se produisent à chaque élection, où, faute de candidats en nombre suffisant, le Comité général se voit forcé de faire appel à la bonne volonté des délégués.

Rambaud demande une convocation spéciale du Comité général, et, en raison des réunions trimestrielles des syndicats, qui, généralement, se font dans le courant du mois de juin, il demande que l'on fasse une réunion extraordinaire le mardi 30 juin pour procéder spécialement aux élections. De cette façon, tous les syndicats auront le temps de désigner leurs candidats.

La première partie de la proposition Rambaud est adoptée.

La seconde qui concerne le renvoi des élections est combattue par Colombe qui fait ressortir la situation où se trouverait la Bourse du Travail si les élections se faisaient le 30 juin. Le secrétaire général aurait terminé son mandat et s'il n'était pas réélu, la Bourse se trouverait en pleine désorganisation par suite du transfert de mandat. Il est nécessaire qu'il y ait au moins quinze jours d'intervalle entre les élections et l'installation des nouveaux fonctionnaires.

Après une discussion à laquelle prennent part les citoyens Isambart, Denis et Potel, la seconde partie de la proposition Rambaud est repoussée.

Le secrétaire général dit qu'il n'a pas encore envoyé la circulaire ordonnée par le Comité général concernant le peu d'empressement des délégués à remplir leur mandat. Il a attendu de façon que cette circulaire rappelle aux syndicats qu'ils aient à envoyer les noms de leurs candidats et provoquer une réunion extraordinaire si cela est nécessaire. (Approuvé.)

Ordre lui est donné d'envoyer une note chaque semaine à la presse et adressée aux secrétaires des syndicats adhérents.

On procède à la nomination de la sous-commission pour les élections. Sont nommés : Isambart, Denis et Colombe.

Elle devra se réunir le lundi 15 juin.

Tulève demande que l'on organise une nouvelle réunion plénière des syndicats au sujet des grèves existantes. Il donne des détails sur ces dernières et, après un échange de vues entre divers délégués, sa proposition est adoptée.

La réunion aura lieu le jeudi 28 mai, à 8 heures du soir, la convocation sera faite par la presse.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le secrétaire de séance,
D. COLOMBE.

Réunion du 9 juin 1896

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence du citoyen Leguillou.

Colombe est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : Bret, Charrier, Carric, Gerbeaud, Lemoigne, Nias père, Potel, Desourme, Béty, Colombe, Denis, Hougmar, Isambart, Lagarde, Leguillou.

Excusés : Pouzelgues, Vallée.

Absents : Charpentier, Lamandé, Lebreton, Septet.

Correspondance. — Lettre des sculpteurs désignant le citoyen Radigois comme délégué au comité général, en remplacement de Le Palmec, démissionnaire.

Lettre de Limoges concernant la grève des porcelainiers.

Circulaire de la Verrerie ouvrière de Carmaux. (Renvoyée au comité d'action de la Loire-Inférieure).

Lettre du citoyen Philippe, de la Chambre syndicale des sculpteurs d'Angers, annonçant qu'il donnera une Conférence au profit des grévistes galochiers, avec l'ordre du jour suivant : *Les Grèves et le Pain gratuit.*

Plusieurs membres font remarquer que la grande salle ne peut être accordée que sur la demande d'un syndicat adhérent. Le règlement s'oppose à ce que l'autorisation soit donnée à des particuliers.

Le secrétaire-général devra en avertir le syndicat des galochiers.

Après lecture des lettres donnant les noms des divers candidats pour les élections du 16, Colombe fait remarquer la lettre des ajusteurs, qui critique à nouveau les comptes-rendus financiers de la Bourse du Travail. Il dit qu'il faut en finir une bonne fois avec ces calomnies. Il demande qu'une lettre soit adressée au Syndicat des ajusteurs, l'invitant à nommer une déléga-tion qui viendra s'expliquer devant la Commission des finances et la Commission de contrôle.

Denis, Potel et Béty appuient la proposition.

Nias père, délégué des ajusteurs, et membre de la Commission des finances, dit qu'il a donné les comptes exacts de la Bourse à son Syndicat et qu'il ne comprend pas ce que la lettre veut dire.

Il se plaint que le Secrétaire général ne le convoque pas plus souvent.

Il lui est répondu que les commissions se convoquent elles-mêmes et se réunissent quand cela leur paraît nécessaire.

La proposition Colombe est adoptée.

Après un examen sur la situation morale de la Bourse du Travail, et afin de permettre à la sous-commission des élections de se réunir, la séance est levée à 9 h. 3/4.

Le secrétaire de séance, D. COLOMBE.

PARTIE NON OFFICIELLE

HUMANITÉ HOSPITALIÈRE

Le 27 mai dernier, un ouvrier charbonnier se présentait à la consultation gratuite de l'Hôtel-Dieu. Le médecin, après l'avoir ausculté, diagnostiqua une pleurésie sèche et lui donna un billet d'admission d'urgence.

Le pauvre diable qui se croyait déjà admis à l'hôpital et guéri, va avec son billet au guichet d'admission ; là, un certain monsieur, qui porte un nom célèbre dans notre cité, lui demande depuis combien de temps il habite Nantes ? Il lui fut répondu un an, mais que par faute de travail il a demeuré à Chantenay 1 mois environ et que depuis 6 jours il est de nouveau ici.

Monsieur l'Administrateur avec une courtoisie toute de circonstance lui répondit : qu'il ne pouvait pas l'admettre parce qu'il changeait trop souvent de domicile, qu'il ne manquait pas de gens de son espèce ! Et lui gardant son billet d'admission, le renvoya en lui disant qu'il allait prendre des renseignements.

Le lendemain, ce camarade de plus en plus malade va trouver une personne charitable et lui raconte son cas. Cette personne, émue, lui donne un mot pour un administrateur collègue du premier, mais de l'Administration municipale, qui apostillant la recommandation se figurait que son collègue, par déférence et courtoisie, allait examiner le cas et essayer de concilier le règlement et les règles de l'humanité la plus élémentaire.

Eh bien, pas du tout ; lorsqu'il revit le malade, sa colère ne connut plus de borne et il lui cria qu'il ne rentrerait à aucun prix ! Le malade : il me faut donc mourir comme un chien ? Réponse : ça m'est bien égal !!!

Après une pareille réponse, il fit passer la recommandation qui lui avait été donnée. Devant une telle outrecuidance, la colère de Monsieur l'Administrateur étant à son paroxysme devant un malade qui persistait à vouloir guérir et qui se recommandait de personnes humanitaires : « Je me fous d'eux comme de vous !!! », lui répond-il. (Cette réponse était faite le vendredi matin 29).

Ce pauvre bougre qui mourait d'inanition vint nous trouver pour nous demander conseil ; nous étions bien embarrassés ; nous lui avons conseillé d'aller à Chantenay et que là on serait peut-être plus humain qu'à Nantes.

Le malade va donc trouver le Docteur Plantard qui, après examen, lui dit qu'il est atteint d'une bronchite-pleurésie et qu'il devrait être couché depuis longtemps. Le malade raconte ce qui vient de lui arriver à l'hospice de Nantes. Le Docteur Plantard regrette en fort bons termes de ne pouvoir l'admettre à Chantenay, parce que l'hospice étant peu grand était au complet en ce moment ; il lui fit une ordonnance en lui recommandant de faire une nouvelle démarche le lundi suivant, et que l'Administrateur ne serait sans doute plus de quinzaine et qu'il pourrait être admis.

Le malade se présente donc de nouveau le lundi à la visite. Le Médecin lui demande comment il se fait qu'il n'est pas à l'hospice, lui fait un nouveau billet et, à l'issue de la consultation, le conduit lui-même à l'admission. Malheureusement, c'était le même Administrateur, nouveau refus de sa part, en s'étonnant fort, après le départ du médecin bien entendu, que la maladie changeait de forme, le billet portait cette fois : bronchite-pleurésie.

Cependant son bon cœur de pavé s'émeuvant il lui promit de l'envoyer à Rennes par le premier train, le malheureux lui disant qu'il était sans ressources et qu'il n'avait rien mangé depuis la veille midi.

Que voulez-vous que j'y fasse, je ne peux rien y faire, lui fut-il répondu.

Voilà camarades comment on pratique l'humanité à l'Hôtel-Dieu de Nantes. Cet Administrateur si hautain et arrogant pour ne pas dire plus, aurait sans doute eu plus de pitié si son chien ou son cheval s'était cassé patte ou jambe.

Mais un malheureux sans travail qui se permet d'être malade et d'avoir faim, comprenez-vous ça ? de celui-là on s'en fous !... Heureusement qu'ils ne sont pas tous de cet acabit Messieurs les Administrateurs et que dans le nombre il y en a des bons et des humains ; à ceux-là nous leur adressons tous nos remerciements.

M. T.

Je viens de recevoir, au moment où je termine ces lignes, des nouvelles de ce pauvre malheureux il est dans un état presque désespéré.

JUSTE SALAIRE

Les grèves qui se sont faites à Nantes m'amènent forcément à parler du salaire, de cette chose sacrée, précieuse pour tous les travailleurs, étant que le salaire est le fruit, la résultante du travail par lequel le monde vit.

Pour entrer en matière, il me faut donner à connaître aux travailleurs pour leur éducation sociale quelles étaient les conditions d'existence de ceux qui n'avaient pour moyens uniques de vie que le travail... et cela dans les temps d'autrefois.

Dans l'antiquité, au temps où une partie du genre humain était esclave de l'autre — point comme nous le sommes aujourd'hui, mais sous une autre forme — les travailleurs n'avaient de leur travail, de leurs peines et sueurs, que le vivre, le logement, le vêtement. Aujourd'hui dans certaines régions de la terre où il y a des esclaves comme ceux de l'antiquité... les esclaves, ou si l'on préfère, les travailleurs ne touchent, comme salaire, que quelques poignées de riz, un méchant pagne, pour cacher leur nudité, et un misérable taudis pour logement.

Nous européens, nous civilisés, sommes nous mieux répartis. Ce que nous nommons notre liberté est-elle réelle ou factice ? Nous donne-t-elle un résultat heureux ? Nous donne-t-elle, dans notre travail, à nous prolétaires... parias de la société ac-

tuelle, un salaire rémunérateur auquel nous avons droit de par l'équité, de par la justice ? Non, notre liberté n'est pas réelle, nous n'en possédons même point, par le seul fait, comme nous le dit l'illustre Laménais, que l'employé est l'esclave de l'employeur... vu que l'employeur invoquant la liberté de l'offre et de la demande tient sous son joug ceux qui n'ont aucune défense, aucun moyen pécunier de résister aux atteintes portées contre leur droit, contre leur intérêts... par cela même un salaire insuffisant pour les besoins de plus en plus nombreux de l'existence ; par cela même misère absolue. Il est notoire — de par la volonté d'un gouvernement criminel au premier chef — que le patronat protégé, dans ce qu'il appelle sa liberté, par la force gouvernementale sous toutes ses formes, jette aux salariés un infime salaire, en retour de leurs peines et sueurs. Salaire dérisoire qui met les travailleurs de notre temps dans une situation plus misérable que celle des esclaves antiques.

Les cœurs droits, justes, sages, que l'égoïsme n'a point approchés, diront : — inévitablement — on doit donner à celui par lequel vit le monde, un juste salaire... sa part dans la prospérité de celui qui se dit son maître... étant que sa prospérité est faite, à ce maître, d'une parcelle de la vie, de la sueur de son esclave... et ne pas la lui donner c'est commettre un vol... un crime ; crime qu'un gouvernement soucieux des intérêts populaires — par moralité — ne devrait pas laisser impuni... mais, hélas ! il l'est impuni, étant que nos gouvernants sont compères avec les hommes du patronat ; par cela même impunité pour eux, pour tous les crimes et vols qu'ils commettent journellement.

Travailleurs de toutes les professions, esclaves modernes à cet état de choses qui crie vengeance, vous vous dites : que faire pour arriver à la possession d'un juste salaire... d'un salaire rémunérateur, capable de nous substantier, nous et nos familles, oui vous vous dites cela, dans les jours où vous êtes las de souffrir de la faim et de toute autre misère qui vous accable... et, croyant avoir trouvé le moyen, étant conscients de votre droit, vous réclamez hautement, fièrement, votre dû... mais, mes amis, vous n'avez pas compté sur la canaillerie de ceux qui vous doivent protection ? non, voyez-les, ils tendent une main amie à vos exploiters, et, sous prétexte de faire respecter l'ordre dans la rue et la liberté du travail, vous obligent, la baïonnette aux reins, à reprendre votre vie de misère.

Eh bien, prolétaires, à mon humble avis, si vous n'êtes syndiqués, syndiquez-vous... Une fois syndiqués, instruisez-vous sur vos droits et sur vos devoirs sociaux, concertez-vous sur tous vos intérêts, modérez-vous dans votre orgueil, dans votre vanité... et cela pour arriver à posséder un juste salaire, une liberté réelle vous mettant hors de l'oppression de vos vils exploiters.

N'oubliez pas mon avis, car il y va de votre bonheur, de celui de vos familles, de celui de la société ; d'ailleurs, la dignité humaine vous oblige à faire ce que je

vous conseille de faire ; et non seulement il vous faut vous syndiquer, vous instruire et vous modérer, mais il vous faut encore conquérir votre liberté politique en vous emparant des pouvoirs publics, puisque, par votre coopération à la loi, par le pacifique exercice de votre souveraineté toute puissante, vous effectuez les améliorations de tout genre, économiques, civiles, que vous jugerez vous-mêmes praticables ; alors, seulement, l'esclavage moderne sera réellement aboli (1). Ce jour de la justice et de la paix, ce jour que bénira l'humanité future, qu'elle célébrera dans une sublime allégresse, il n'est aucun pouvoir capable d'empêcher qu'il ne vienne, mais il dépend de nous de le hâter, par l'union de tous.

G. POTEL.

LA VERRERIE OUVRIÈRE DE CARMAUX

Comité d'action. Siège social : 110, rue Vieille-du-Temple.

Dons à la Verrerie

Une combinaison ingénieuse qui permettra à tous les ouvriers de contribuer, sans bourse délier, à la prospérité de la *Verrerie ouvrière* vient d'être mise à exécution par nos amis du Nord de la France.

Par suite d'une entente avec MM. Dangleterre et Cie, fabricants de chicorée à Carvin (Pas-de-Calais), ces fabricants créent spécialement une marque qui portera le nom de *Chicorée de l'Univers* et une remise prélevée sur le montant de la vente de la *Chicorée de l'Univers* sera versée à titre de Don à la *Verrerie ouvrière*. Plus la vente sera forte, plus le versement sera élevé. Le contrôle du montant des affaires faites a été assuré par des mesures spéciales.

Dans ces conditions, nous engageons tous les travailleurs, sans exception, à réclamer à leurs fournisseurs ce produit dont la qualité sera excellente de préférence à tout autre ; sans qu'il leur en coûte un centime, ils apporteront ainsi leur aide à l'existence même de la *Verrerie ouvrière*.

Les épiciers et les sociétés coopératives peuvent demander les prix et échantillons à MM. Dangleterre et Cie, à Carvin, ou au citoyen Dailliet, 28, rue de Fives, à Lille.

AVIS

Le Comité d'action régional de la Verrerie ouvrière de Carmaux informe les camarades possesseurs de carnets de bien vouloir faire parvenir les fonds dans le plus bref délai au citoyen Rambaud, trésorier du Comité, à la Bourse du Travail. Des carnets et des tickets ainsi que des listes des lots sont à la disposition des camarades au secrétariat de la Bourse du Travail.

(1) Lamennais.

GRÈVES

Nous avons reçu la lettre suivante que nous nous faisons un devoir d'insérer, car elle fait honneur à la vaillante corporation des menuisiers en bâtiment du Mans qui, par leur énergie, ont fait taire leurs souffrances et triomphé de la rapacité patronale :

Le Mans, 18 mai 1896.

Au citoyen Secrétaire général de la Bourse du Travail de Nantes

Citoyen et cher camarade,

Je m'empresse de vous faire connaître le résultat de notre grève qui vient de se terminer après 55 jours de lutte.

Nous n'avons pas obtenu complètement satisfaction, néanmoins nous avons certaines améliorations :

1° Augmentation de 0 fr. 05 sur le prix de l'heure ;

2° Diminution de une heure de travail ;

3° Augmentation de 35 pour 0/0 sur les travaux aux pièces ;

4° Diminution de 50 pour 0/0 sur la retenue pour l'assurance accidents.

5° Des frais de déplacements que nous n'avons pas jusqu'à ce jour.

Veillez, je vous prie, communiquer cette lettre aux camarades de votre localité qui nous sont venus en aide et assurez-les bien qu'en pareil cas ils pourront s'adresser à nous.

Le président de la Chambre syndicale,

R.-E. RABAROT.

Les camarades du Mans se plaignent de ne pas avoir obtenu complètement satisfaction. — Qu'en pensent les maçons de Nantes ?

Fédération des Syndicats Ouvriers

DE LIMOGES ET DU CENTRE

Bourse du Travail

Camarades,

Les journaliers en porcelaine ayant présenté des revendications tendant à faire augmenter leurs salaires (ils gagnent 1 fr. 75 à 2 fr.), les fabricants opposèrent une fin de non recevoir.

A la suite de ce refus, le Syndicat des journaliers envoya une nouvelle lettre dans laquelle il avisait les patrons que, cédant à un mouvement de générosité dont ils voudraient bien tenir compte, les ouvriers dont la journée dépassait 2 fr. abandonnaient leurs revendications et demandaient au Syndicat patronal de vouloir bien faire quelques sacrifices en faveur de leurs malheureux camarades.

Cette lettre était envoyée le samedi. Le lundi quelques ouvriers de M. Guérin, président du Syndicat patronal, demandèrent s'il était possible d'obtenir l'augmentation. M. Guérin les mit immédiatement dehors et, en même temps, les patrons des

30 fabriques de porcelaines étaient convoqués et décidaient de fermer toutes les usines de Limoges, si les ouvriers n'abandonnaient pas leurs si justes et si légitimes revendications,

Par cette décision brutale, et qui rappelle l'affaire Ressayguier, 10,000 ouvriers sont sur le pavé.

Le véritable motif de cette détermination est que les patrons veulent à tout prix tomber les organisations ouvrières de Limoges, si belles et si florissantes.

Il n'en sera pas ainsi, car nous sommes décidés à lutter jusqu'au bout.

Camarades,

Avec votre appui nous triompherons !

Vive la solidarité ouvrière ! A bas l'exploitation patronale !

Pour la Fédération :

Le secrétaire général : LÉON GONDOUIN.

Pour la Bourse du Travail :

Le secrétaire général : EDOUARD TREICH.

L'abondance des matières et l'exiguité du *Bulletin* nous empêchent de publier le compte rendu des importantes réunions des 21 et 29 mai dernier, organisées par les Syndicats adhérents à la Bourse du Travail en faveur des grèves de Nantes. Nous insérons cependant les deux ordres du jour suivants, qui y ont été votés à l'unanimité :

« Les travailleurs nantais, réunis à la Bourse du Travail au nombre de 600, en présence du mauvais vouloir des patrons des corporations en grève d'entendre les délégations ouvrières, s'engagent à soutenir énergiquement leurs camarades grévistes par souscriptions et collectes jusqu'à complète satisfaction de leurs revendications. »

« Devant la situation faite aux ouvriers galochiers par la mauvaise foi patronale, et le non respect des engagements pris antérieurement.

» Devant l'arrogance et le refus non motivé des entrepreneurs du bâtiment d'avoir une entrevue avec leurs ouvriers, entrevue d'où pouvait sortir une entente amiable.

» Devant les manœuvres employées depuis quelques jours pour faire croire à une reprise totale ou partielle du travail, les travailleurs non intéressés directement aux grèves actuelles, et réunis aujourd'hui à la Bourse du travail, s'engagent à faire tous leurs efforts pour soutenir tous les grévistes sans distinction, engagent ces derniers à persévérer dans la lutte entamée contre leurs exploités. »

Nous rappelons aux syndicats et organisations ouvrières que les ouvriers galochiers monteurs luttent depuis six semaines contre leurs exploités ; nous faisons un chaleureux appel à la solidarité prolétarienne pour les aider à faire aboutir leurs justes revendications.

N. D. L. R.

Le Gérant : POTEL